

**Enfin ! Le Procureur de  
Limoges a engagé des  
poursuites contre le forcené  
de Forsane Alizza...**



**MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

**COUR D'APPEL DE LIMOGES**

**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LIMOGES**

**PARQUET DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE**

LIMOGES, le 13 mai 2011

**LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE**

à

**RESISTANCE REPUBLICAINE  
LA GRANGE, L'ERMITE  
32120 HOMPS**

**OBJET : Groupe islamiste et manifestation troublant l'ordre public**

**V. REF. : Votre lettre du 5 octobre 2010**

**N. REF. : B 9 - 712/CG/10**

Madame la Présidente,

Je fais suite à votre courrier visé en référence, reçu en son temps, qui a retenu toute mon attention.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à la suite de l'enquête diligentée par mon Parquet sur ces faits, j'ai engagé des poursuites à l'encontre de Monsieur Mohamed ACHAMLANE du chef de provocation à la discrimination, la haine ou la violence.

Cette affaire est fixée devant le Tribunal Correctionnel de Limoges, le 9 juin 2011 à 8 h 30.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

**LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE**

**M. GARRANDAUX**

En réponse à une lettre que je lui avais envoyée au nom de Résistance républicaine en octobre pour protester contre le discours(1) de Mohamed Achamlane, l'homme de Forsane Alizza qui piétine le code pénal parce qu'il ne s'y trouve pas d'article concernant les musulmans, le Procureur m'informe qu'il a engagé des poursuites contre ce dernier du chef de provocation à la discrimination, la haine ou la violence et que l'affaire sera jugée au Tribunal correctionnel de Limoges le 9 juin 2011 à 8h30.

J'ai bien entendu remercié le procureur et lui ai rappelé que, malheureusement nous ne pourrions être présents à l'audience puisque nous n'avons pas les cinq années d'existence qui nous permettraient de nous porter partie civile.

[dailymotion xevkbs]

Il était temps que la justice s'intéresse de près aux discours haineux, discriminatoires et anti-Français de certains musulmans. On se rappellera que Forsane Alizza avait carrément menacé l'espace Charenton(2) de dégradations si nos assises sur l'islamisation y avaient lieu, on se rappellera que le même Mohamed Achamlane avait tenu un discours plein de haine et de violence(3) dans le 93 après l'interpellation d'islamistes à la manifestation interdite contre la mise en application de la loi sur le port du niqab...

Il est temps que la justice mette un coup d'arrêt à ces pratiques inacceptables et à cette défense inconditionnelle du communautarisme musulman et de la charia, s'accompagnant de haine de la France. Du moins ose-t-on l'espérer, on en saura un peu plus le 9 juin.

**Christine Tasin**

Présidente de Résistance républicaine

<http://www.resistancerepublicaine.eu/>